

## Séance du Conseil général du lundi 17 février 2025

### Réponse à la question écrite n° 67 du groupe PS-Verts

**Intitulée : « Commission des finances et situation financière de la commune »**

En réponse à votre question écrite, le Conseil communal vous donne les explications suivantes :

Le fonctionnement de la commission des finances en 2024, a effectivement été quelque peu perturbé par de nombreuses absences, notamment de dernière minute, ce qui a conduit au quorum pas atteint. Néanmoins toutes les informations à caractère financier ont toujours été transmises et discutées, en toute transparence, avec les membres présents.

Quant à l'envoi des documents en vue de les discuter en commission, ils ne peuvent malheureusement pas toujours être envoyés de manière optimale dans le temps : ceci est uniquement dû à des contraintes de calendriers.

Se soucier de l'état et de la gestion des finances communales fait partie des tâches du législatif ; nous tenons à rassurer à ce sujet : la conduite du compte d'exploitation, des investissements et du bilan communal, est et reste constamment au premier plan des soucis permanents du Conseil communal incorpore.

Il est impératif de rappeler que Haute-Sorne a bénéficié d'une bonne, à très bonne dynamique et conjoncture économique durant les 2 premières législatures (2013-2022), ce qui a toujours permis d'équilibrer les comptes annuels, sans prendre de mesures à fort impacts en vue de réduire les coûts.

Il est aussi bon de préciser qu'on ne peut pas faire une commune bénéficiant d'une situation aisée, en fusionnant 5 communes qui avaient toutes des excédents de charges ; Haute-Sorne a hérité des états de fait des 5 communes d'avant la fusion, et le découvert au bilan dès la consolidation à l'entrée en souveraineté de Haute-Sorne, a finalement pu être résorbé, aussi grâce à l'allocation cantonale de fusion.

En ce qui concerne les questions posées directement au responsable du dicastère des finances, nous y répondons comme suit :

1) Toute commission ne peut effectivement pas traiter correctement les messages au Conseil général, s'ils sont transmis trop tardivement.

Il faut peut-être réfléchir à impliquer les commissions plus en amont, dès le début de rédaction du message, et avant que la première mouture arrive sur le bureau du Conseil communal. Actuellement le temps entre la première lecture, suivie de la transmission à la commission est trop court.

2) Vision quant à la santé financière communale :

- à court terme : **plutôt positive** :

car d'importants développements et implantations dans la ZAM sont en cours, et de nombreux projets évoluent actuellement sur tout le territoire communal : des rentrées fiscales supplémentaires sont donc à attendre. Seule ombre au tableau : la situation actuelle de l'environnement économique et industriel qui nous entoure, et dont nous sommes totalement tributaires : cette situation tourne au ralenti depuis plus d'un an.

- à moyen/long terme : **plutôt sérieuse et préoccupante** :  
notre commune a un déficit structurel persistant de l'ordre de CHF 2 mio depuis sa création au 1.1.2013 ; celui-ci a jusqu'ici plus ou moins été compensé par la péréquation cantonale et des rentrées fiscales plus importantes que budgétées.

La dette au 31.12.2023 est de CHF 48.5 mio, elle est élevée, mais se situe au même niveau qu'à la naissance de la commune (48.6 mio le 01.01.2013) ; ceci avec des investissements importants réalisés, de l'ordre de 50,5 mio bruts (patrimoine administratif 46.5 & patrimoine financier 4.0), soit 25,7 mio nets en 11 années.

La planification financière communale est en cours d'établissement ; cet outil servira de base pour s'attaquer au problème du déficit structurel de notre commune, en y intégrant les prochains défis à relever.

Compte tenu de son indice de ressources faible, 74.92 en 2023 (79.70 en 2022), la commune de Haute-Sorne est une commune qui reçoit du fonds de péréquation ; l'évolution de cet indice est difficilement planifiable, puisqu'il reflète les rentrées fiscales annuelles de toutes les communes jurassiennes.

Nous nous devons donc de rester particulièrement attentifs aux évolutions et projections futures, en vue d'éviter absolument un excédent de charges récurrent.

Haute-Sorne, le 24 janvier 2025

Le Conseil communal